Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 056-215602210-20260320-20260320_D01-DE

COMMUNE DE ST JACUT LES PINS

Extrait du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2026

Le vingt mars deux mil vingt-six à dix-neuf heures dix, les Membres du Conseil Municipal de SAINT JACUT LES PINS proclamés par le Bureau Electoral à la suite des opérations du 15 Mars 2026 se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 16 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents : 16** **Pouvoirs : 3**
Votants : 19

Présents : MM. BOUCHON Sophie, STEVANT Béatrice, CARPENTIER Olivier, HALLIER Nathalie, ALAGNA Romain, HERGAUX-PARÉ Marie-Ange, MAÏENZA Gilles, BOUREUX Adeline, BOURDON David, LE LOSTEC Laure, BLANCHARD Pierre-Jacques, LAURENT Marie-Thérèse, GUILLOTIN Xavier, PREVERT Marie-Elisabeth, ROYER Christophe, MATHIEU Lorraine formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M METAYER Franck (pouvoir à STEVANT Béatrice), AMAND Carole (pouvoir à ROYER Christophe), HERVIEUX Franck (pouvoir à MATHIEU Lorraine)

Secrétaire de séance : M GUILLOTIN Xavier

Réf. 20260320 – D01

ELECTION DU MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 ;

CONSIDERANT que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme LAURENT Marie-Thérèse, doyenne d'âge, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés :

- **Mme BOUCHON Sophie**
- **Mr METAYER Franck**
- **Mme STEVANT Béatrice**
- **Mr CARPENTIER Olivier**
- **Mme HALLIER Nathalie**
- **Mr ALAGNA Romain**
- **Mme HERGAUX-PARÉ Marie-Ange**
- **Mr MAÏENZA Gilles**
- **Mme BOUREUX Adeline**
- **Mr BOURDON David**
- **Mme LE LOSTEC Laure**
- **Mr BLANCHARD Pierre-Jacques**
- **Mme LAURENT Marie-Thérèse**
- **Mr GUILLOTIN Xavier**
- **Mme PREVERT Marie-Elisabeth**

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 056-215602210-20260320-20260320_D01-DE

- Mr ROYER Christophe
- Mme AMAND Carole
- Mr HERVIEUX Patrick
- Mme MATHIEU Lorraine
dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Xavier GUILLOTIN
Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du maire :
Premier tour de scrutin
La présidente, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs : 3
- bulletins nuls : 0
- suffrages exprimés : 16
- majorité absolue : 10

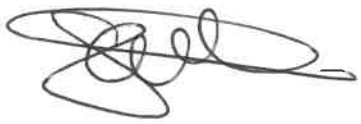
A obtenu :
- Mme BOUCHON Sophie : 16 - seize voix

Mme BOUCHON Sophie, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire, et a été installée.
Mme BOUCHON Sophie a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Pour extrait certifié conforme.
ST-JACUT-LES-PINS, le 20 mars 2026
La Maire – Sophie BOUCHON



Le secrétaire – Xavier GUILLOTIN



Publié le : 20 mars 2026